



29 JAN. 2018

Réf. : CL/4231

Objet : **Appel à candidatures 2018 pour le Prix UNESCO-Japon d'éducation en vue du développement durable**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir d'inviter votre gouvernement à soumettre des candidatures pour la quatrième édition du Prix UNESCO-Japon d'éducation en vue du développement durable (EDD).

Le Prix UNESCO-Japon d'EDD a été créé par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 195^e session en octobre 2014, afin d'honorer et de promouvoir des projets ou programmes remarquables dans le domaine de l'EDD entrepris par des personnes, des institutions, des organisations ou d'autres entités. Il a été pour la première fois décerné en 2015.

Le Prix a été établi dans le cadre du Programme d'action global pour l'EDD, visant à susciter et à intensifier l'action à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation et de l'apprentissage et à contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

Généreusement financé par le Gouvernement japonais, le Prix comprend trois prix annuels de 50 000 dollars des États-Unis chacun. En outre, les lauréats seront invités à rejoindre les réseaux de partenaires du Programme d'action global pour l'EDD, afin d'établir une collaboration à long terme avec l'UNESCO. Les lauréats de cette année seront annoncés et récompensés durant le dernier trimestre de 2018.

Le processus de candidature se déroule en ligne via une plate-forme accessible depuis le site Internet de l'UNESCO, ouverte du 29 janvier au 3 mai 2018 sur :

<http://unesco.org/esd>

Comme le stipulent les Statuts du Prix (ci-joints), les candidatures peuvent être présentées par les gouvernements des États membres par l'entremise de leur délégation permanente auprès de l'UNESCO, et par les organisations non gouvernementales (ONG) en partenariat officiel avec l'UNESCO. Chaque délégation permanente ou ONG ne peut proposer que trois candidatures pour chaque édition du Prix.

Les candidatures en ligne doivent être reçues par l'UNESCO en anglais ou en français à minuit du 3 mai 2018 au plus tard (heure de Paris, TU+1). Toute candidature reçue après cette date, ou par toute autre voie ou moyen, ne sera pas prise en considération.

CU/4231 – page 2

L'UNESCO recommande de diffuser largement cet appel à candidatures dans votre pays, auprès des acteurs pertinents participant à l'EDD (instances gouvernementales, institutions d'enseignement publiques/privées, ONG, communautés locales, média) et encourage les États membres à mettre en place un processus de sélection national et d'annoncer les candidats sélectionnés.

De plus amples informations sur le Prix UNESCO-Japon d'EDD et sur la procédure de candidature, y compris un guide d'utilisation de la plate-forme en ligne, sont disponibles sur :

<https://fr.unesco.org/prix-edd>

Toute demande de renseignements en ce qui concerne la procédure de candidature doit être adressée directement au Secrétariat du Prix (Mme Miriam TEREICK, Section de l'éducation pour le développement durable et la citoyenneté mondiale, Secteur de l'éducation, tel. : +33 1 45 68 18 68 ; e-mail : esdprize@unesco.org).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma haute considération.



Audrey Azoulay
Directrice générale

P.J. :

- Annexe I : Note explicative appel à candidature et formulaire
- Annexe II : Statuts du Prix UNESCO-Japon d'éducation en vue du développement durable